

Questions orales

Trésor ont été respectées et si l'on a demandé des frais appropriés à ces ministres.

Ma question est simple: le ministre va-t-il, oui ou non, donner au vérificateur général tous les documents demandés mais refusés pour la période commençant le 1^{er} avril 1989?

M. de Cotret: Monsieur le Président, c'est la première fois qu'un gouvernement a fourni toute cette information de façon aussi honnête et responsable.

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: Je me suis engagé à la Chambre non seulement à fournir les renseignements que mon collègue vient d'énumérer, mais à effectuer une étude approfondie des méthodes comptables employées pour déterminer le coût de la flotte d'avions réservés aux personnages officiels et à en déposer le rapport ici même. J'ai demandé au contrôleur général un rapport que je devrais recevoir d'ici quelques semaines. Nous allons le déposer pour que tous puissent le consulter. Je ne comprends pas pourquoi mon collègue nous accuse de faire de l'obstruction ou de cacher quoi que ce soit. Nous sommes honnêtes et responsables.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président. . .

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Si ces acclamations peuvent cesser, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Hier, le ministre a déclaré que sa TPS de 9 p. 100 qui frappera à peu près tout ne pouvait être abaissée. A Montréal, hier soir, il a refusé d'assurer aux Canadiens qu'elle n'augmenterait pas.

Peut-on présumer de ces remarquables énoncés que, de fait, la TPS augmentera, si elle est adoptée, au même rythme que la taxe sur les ventes des fabricants depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'allais offrir au député mes meilleurs vœux pour le succès de ses entreprises, mais il m'a décontenancé avec l'entrée en matière de sa question et je m'abstiendrai donc.

Comme le député le sait fort bien, j'ai dit maintes fois à la Chambre que la série de mesures qui constituent le

système de la TPS s'équilibrent et qu'il est difficile de modifier la moindre d'entre elles. Ceux qui veulent des taux plus faibles devront accepter, par exemple, une diminution du crédit au revenu moyen ou des paiements aux petites entreprises. Or, ce sont des éléments très importants du point de vue équité qu'il serait très difficile de modifier.

Le député m'a reproché de ne pouvoir donner de garantie en ce qui concerne des gouvernements ultérieurs, mais il devrait comprendre qu'il m'est impossible de le faire. J'ai dit à la Chambre que, sauf imprévu, le taux ne devrait pas changer.

Toutefois, ce sont des questions au sujet desquelles un gouvernement ne doit pas se montrer intransigeant.

M. McCurdy: Monsieur le Président, le ministre des Finances a dit que les mesures qui constituent le système s'équilibrent. L'ennui, c'est que la plupart des Canadiens ordinaires trouvent que le régime qu'il préconise avantager énormément les riches au détriment des pauvres.

J'ai une question à poser au ministre. Étant donné que, depuis qu'il a accédé au pouvoir, le gouvernement a haussé la taxe sur les ventes des fabricants, qui était à l'origine de 9 p. 100, d'abord à 10 p. 100, puis à 11 p. 100, ensuite à 12 p. 100, et enfin à 13,5 p. 100, ne pense-t-il pas que les contribuables auraient raison de craindre que s'il parvient à imposer cette taxe de vente, le gouvernement, vu ses antécédents, n'hésitera pas à saigner à blanc les contribuables en augmentant la nouvelle taxe, tout comme il a haussé la taxe sur les ventes des fabricants?

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Le député a formulé deux observations auxquelles j'aimerais répondre. Il a dit tout d'abord que la nouvelle taxe de vente sur les produits et services avantager énormément les riches au détriment des pauvres.

• (1430)

J'aimerais rappeler au député que lorsque nous avons accédé au pouvoir, les économiquement faibles payaient en taxe de vente 2 ou 3 p. 100 de leur revenu de plus que les contribuables les plus favorisés. Dorénavant, grâce au crédit sur la taxe de vente remboursable et au crédit sur la taxe de vente sur les produits et services, les économiquement faibles verseront en taxe de vente 2 p. 100 de leur revenu de moins que les contribuables les plus riches. Il est donc indéniable que nous avons rétabli l'équilibre de la fiscalité pour qu'il favorise les économiquement faibles.